

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIEVRE

COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION du mercredi 8 FEVRIER 2023

Convoqués par courrier en date du 24 janvier 2023, les Administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre se sont réunis au siège social de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, à Sauvigny les Bois, sur l'ordre du jour suivant :

1. Point de situation technique et dégâts
2. Retour sur la Commission Grand gibier / dégâts
3. Retour sur les propositions d'évolution de fonctionnement des CTL.
4. Retour sur la Commission Petit gibier / Piégeage
5. Retour sur la Commission Communication
6. Préparation des réunions de secteur 2023
7. Orientations budgétaires 2023/2024
8. Point sur les ressources humaines suite au départ de Laurent BUREAU
9. Modalités de collaboration avec les prestataires externes également collaborateurs FDC
10. Etude pour remettre au goût du jour les Contrats Multi Services
11. Questions diverses

Etaient présents : Mesdames DAMIEN Marie, PHILIPPE Emilie, Messieurs PERRIN Bernard, BERLO Emmanuel, BONNEAU Hervé, COMPOT Hervé, DE MIRANDA Georges, GAUTHIER Etienne, GAUTHIER Philippe, LEMAITRE Yannis, LEMOINE Robert, PATRY Dominique, POITRENEAU Thierry, RAPIAT Michel, ROBLIN Guy, VINCENT Cédric

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Florent ORTU, Directeur de la FDC 58, assiste au Conseil d'Administration.

Le président Bernard PERRIN ouvre la séance à 15 heures.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 novembre 2022, envoyé aux membres par mail et distribué en séance, est approuvé à l'unanimité.

Point de situation technique et dégâts :

Le directeur fait le point sur les prélèvements de grand gibier :

- 4942 chevreuils sont prélevés à la date du 31 janvier, un chiffre identique à la saison précédente,
- 534 grands cervidés sont prélevés à la date du 31 janvier, soit 104 animaux de plus par rapport à la campagne précédente,
- 5635 sangliers sont prélevés à la date du 31 janvier, soit 20% de moins que la campagne précédente.

Le Conseil d'Administration en prend acte.

En matière de dégâts sur prairies, la situation était très calme jusqu'à une quinzaine de jours en arrière, la situation se détériore en particulier dans le Morvan. A ce jour, 110 dossiers ont été ouverts, soit deux fois moins que d'habitude.

D'un point vue financier, dans l'hypothèse où les dégâts sur prairies atteindraient une enveloppe de 300 k€, et en prenant en compte l'apport financier de l'Etat dans le cadre du plan de résilience, un excédent de l'ordre de 250 k€ peut être attendu sur la section analytique DEGATS. Ce résultat

permettrait de revenir sur une section analytique DEGATS à l'équilibre au 30/06/2023, les réserves étant négatives au 30/06/2022 à hauteur de -200 k€.

Le Conseil d'Administration en prend acte.

Retour sur la Commission Grand Gibier / dégâts :

Robert LEMOINE revient sur les travaux de la Commission Grand Gibier / Dégâts.

Après échanges, le Conseil d'Administration décide :

- *de maintenir à l'unanimité le plan de gestion SANGLIERS avec les mêmes dispositifs que la saison 2022/2023,*
- *de maintenir la valeur de la plaine à un tiers de la valeur du bois et de la friche, dans le cadre du calcul des contributions territoriales DEGATS, par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 abstentions,*
- *de restreindre la chasse à l'approche et à l'affût du grand gibier aux lundi, mercredi, samedi et dimanche, et jours fériés, après l'ouverture générale, par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 2 abstentions.*

Un échange vif s'en suit sur les modalités et l'opportunité de mise en place d'un nouveau circuit de comptage des grands cervidés, hors protocole, sur le secteur Onlay-Fachin-Saint Léger de Fougeret.

L'élaboration de ce nouveau circuit en zone blanche avait été initiée en Commission grand gibier, dans sa précédente composition. La Commission Grand Gibier devra se saisir de ce dossier et de l'opportunité d'établir des comptages sur des zones de non gestion et faire une proposition lors d'un prochain Conseil. Dans l'attente, ce comptage sera effectué en mars 2023.

Retour sur les propositions des CTLs :

Le directeur fait un retour sur les travaux menés début janvier sur les missions des CTL, suite à la perception ressentie, lors de la réunion des correspondants mi-novembre, auprès de membres chasseurs de ne plus se sentir utiles, cela étant lié à l'évolution de la gestion triennale du chevreuil et de la gestion du sanglier vers une gestion libre.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les propositions du groupe de travail, à savoir :

- *le référent DEGATS devra être automatiquement le correspondant du CTL,*
- *les demandes d'indemnisation devront être systématiquement envoyées au correspondant et à l'administrateur référent du CTL,*
- *une communication plus régulière devra avoir lieu entre administrateur et correspondant,*
- *des sujets d'ordre général seront amenés en réunions de CTL afin de diffuser de l'information, avec des supports validés en amont (prévention des dégâts, SIA, formation SECURITE décennale...)*

Retour sur la Commission Petit Gibier / Piégeage :

Philippe GAUTHIER revient sur les travaux de la Commission Petit Gibier / Piégeage :

Après échanges, le Conseil d'Administration décide :

- *de valider un budget supplémentaire de 5000 €, à l'unanimité, pour mener à bien l'opération de repeuplement de faisandeaux de souche sauvage de 12 semaines, suivant les modalités définies en commission,*
- *de revenir à une ouverture de la chasse du lièvre à l'ouverture générale, et d'avancer la fermeture de la chasse du lièvre de 15 jours, par 10 voix POUR, 5 voix CONTRE et 1 abstention,*
- *de supprimer les plans de gestion LIEVRE hors GIC, à l'unanimité.*

Retour sur la Commission Communication :

Marie DAMIEN revient sur les travaux de la Commission Communication. La Chasse en Nivernais affiche toujours un résultat excédentaire, la question se pose de voir comment le nombre d'abonnements pourrait être augmenté (abonnements inclus dans le tarif de base, envoi d'un numéro par mail gratuitement à ceux qui ne sont pas abonnés pour les inciter...).

Ce point sera retravaillé en commission afin de bien mesurer les possibilités et surtout identifier d'éventuels effets contre-productifs. Le Conseil d'Administration valide l'achat d'objets publicitaires (parapluies, stylos, T-shirts, Mugs) pour un montant total de 3500 €, par 14 voix POUR et 2 abstentions.

Préparation des réunions de secteur :

Le directeur fait part des dates des 6 réunions de secteur et, compte tenu des bureaux de vote à tenir pour le renouvellement des membres chasseurs des CTL, demande aux administrateurs concernés par leur CTL d'être présents à 17h45 pour explications et tenue des bureaux de vote.

Orientations budgétaires 2023/2024 :

Le directeur fait part des éléments de mise à jour apportés au budget 2023/2024, eu égard aux comptes clos au 30 juin 2022, aux augmentations des différentes charges récurrentes à prévoir pour la campagne 2023/2024. Le Conseil d'Administration est invité à se positionner sur les sections analytiques.

SECTION ANALYTIQUE DEGATS :

- *Le Conseil d'Administration, compte tenu d'aucun élément concret reçu à ce jour du niveau national, décide à l'unanimité de ne pas inscrire de ligne d'alimentation budgétaire liée à une participation de l'Etat au financement des dégâts de gibier. La section analytique DEGATS sera donc montée de façon déficitaire.*
- *En matière de gestion des grands cervidés et de prix de bracelets, après longue discussion, pour permettre davantage de prélèvements de biches sur les zones rouges et éviter ainsi l'implantation des grands cervidés sur ces secteurs, mais également pour davantage d'équité entre chasseurs sur le coût de prélèvement d'un cerf coiffé, le Conseil d'Administration décide de modifier les règles en zone rouge, par 15 voix POUR et 1 abstention. Deux bracelets seront utilisables :
 - ✓ *le bracelet CEFAb pour permettre les prélèvements de biches et de faons au prix de 50 €*
 - ✓ *un bracelet CEMI pour permettre les prélèvements de daguet ou de cerf coiffé, au tarif de 110 €. Toute attribution de CEMI sera systématiquement accompagnée de 2 bracelets CEFAb.*Il n'y aura donc plus de bracelet CEI en zone rouge.*
- *Concernant le prix du bracelet SANGLIER et le montant de la contribution territoriale DEGATS, un long débat s'installe. Trois propositions sont mises au vote du Conseil d'Administration. Le Président demande à ce que soient notés les noms des personnes dans le procès-verbal :
 - ✓ *Solution 1 : Maintien de l'enveloppe CONTRIBUTION à 700 k€ et maintien du prix de bracelet SANGLIER à 17 € : 6 voix POUR (Cédric VINVENT, Yannis LEMAITRE, Thierry POITRENEAU, Robert LEMOINE, Emmanuel BERLO et Guy ROBLIN)*
 - ✓ *Solution 2 : Maintien de l'enveloppe CONTRIBUTION à 700 k€ et passage du prix de bracelet SANGLIER à 20 € : 6 voix POUR (PERRIN Bernard, de MIRANDA Georges, PATRY Dominique, BONNEAU Hervé, DAMIEN Marie, GAUTHIER Philippe)*
 - ✓ *Solution 3 : Diminution de l'enveloppe CONTRIBUTION à 650 k€ et maintien du prix de bracelet SANGLIER à 17 € : 4 voix POUR (Etienne GAUTHIER, Hervé COMPOT, Emilie PHILIPPE, Michel RAPIAT)*La voix du Président étant prépondérante, la solution 2 est adoptée.*

SECTION ANALYTIQUE GENERAL :

Eu égard aux augmentations de charges (EDF, Carburant, salaires, charges diverses...), et compte tenu de l'indexation depuis l'an passé de la validation nationale sur le taux de progression des prix à la consommation, le Conseil d'Administration décide de passer la validation départementale de 62 à 67 €.

SECTION ANALYTIQUE ECOCONTRIBUTION :

Le directeur attire l'attention du Conseil d'Administration sur les difficultés de plus en plus grandes à monter des dossiers éligibles à l'éco-contribution. Le dossier FAUNE INFRA, validé verbalement par le Conseil départemental, devrait finalement voir le jour et le budget alloué par l'éco-contribution sera consommé en augmentant de manière significative la part du dossier MARES (42 k€).

Le budget dans sa globalité sera soumis à l'approbation du prochain conseil d'Administration (14 mars), en espérant d'ici là des informations nationales complémentaires sur la participation de l'Etat au financement des dégâts.

Départ de Laurent BUREAU :

Le directeur fait part du départ de Laurent BUREAU, qui souhaite s'orienter vers une nouvelle vie professionnelle. Il a quitté, via ses congés à faire valoir, la FDC 58 le 7 février au soir. Un pot de départ est prévu avant l'été.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le remplacement, poste pour poste, de Laurent BUREAU. Un recrutement se fera dans les meilleurs délais.

Contrats Multi-Services :

Le Président fait part de son souhait, face au manque flagrant de garderie en matière de chasse, de renforcer les équipes de la FDC avec l'emploi d'un ou plusieurs agents, qui serait financé par une adhésion volontaire de 0.15 à 0.30 €/ha par les adhérents souhaitant davantage de garderie.

Après débat, et compte tenu du constat partagé de manque de garderie, mais également du constat que le moment n'est pas le plus opportun avec le départ de Laurent BUREAU et le recrutement à effectuer, le Conseil d'Administration valide l'envoi d'une enquête auprès des responsables de chasse pour connaître leur positionnement sur ce sujet. Elle sera envoyée avec les demandes de plan de chasse.

Questions diverses :

- 1. PV : Le Conseil mandate et autorise le Président afin de se porter partie civile et d'engager d'éventuelles poursuites juridiques au nom de la FDC 58 dans l'affaire suivante :
- PV OFB 2022/0216-4 : LECOANET Serge / BORDELET Anthony*
- 2. Concours AFACCC : le directeur informe le Conseil d'Administration de messages anti-chasses envoyés aux mairies par des personnes au sujet de la manifestation qui se tiendra les 11 et 12 mars sur le secteur de Dompierre / Nièvre et Châteauneuf Val de Barges. La gendarmerie nationale en est informée. Une demande de subvention est parvenue à la FDC 58 concernant cette manifestation AFACCC. Le Conseil d'Administration décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 600 €.*
- 3. Panneaux Chasse en cours / OFB : suite à plusieurs remontées de verbalisation liée à un manquement de signalisation de battue en cours, pour certaines discutables, le Conseil d'Administration souhaite qu'une rencontre avec les responsables de l'OFB soit organisée sur ce sujet.*
- 4. Le directeur fait part d'un échange en visio effectué la veille au sujet du suivi des larves de hannetons dans le Morvan. Le partenariat avec la FREDON et la Chambre d'Agriculture sera reconduit dans les mêmes modalités que l'an passé, un stagiaire sera donc accueilli à la FDC du 3 au 28 avril 2023.*
- 5. Emilie PHILIPPE demande où en est la réflexion au sujet des « territoires générateurs de dégâts ». Après discussions, il est demandé au groupe de travail de se réunir, d'identifier quels seraient les territoires à identifier et quelles sanctions pourraient être envisagées. Un retour devant le prochain Conseil est prévu.*

6. *Le directeur fait part aux administrateurs des listes de matériels de clôtures non retournées à ce jour, ainsi que les retours problématiques liés à une perte importante de matériels. Il est demandé aux administrateurs concernés par ces problèmes de se mettre en rapport avec les dépositaires.*
7. *Il est demandé de s'inspirer des registres de battues de la Saône et Loire et du Cher afin d'améliorer celui de la Nièvre pour la prochaine saison.*

La séance est levée à 19h30.

*

*

*

Le Président,

Le Secrétaire,

B. PERRIN

R. LEMOINE